



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

# **Schéma Régional des Carrières de la Région Occitanie**

## **Compte rendu du Comité de pilotage du 15 mai 2023**

**15h00 – 17h00**

**Préfecture de la Haute-  
Garonne et visioconférence**

## Introduction

**Nicolas Hesse** introduit le comité de pilotage en rappelant que l'élaboration du Schéma Régional des Carrières (SRC) est un processus de long terme initié en 2018. Il est rappelé l'importance de ce schéma et la volonté que toutes les parties prenantes s'y retrouvent avec en particulier un point d'équilibre visé entre la préservation des enjeux environnementaux et la garantie d'approvisionnement en matériaux de l'économie locale. Il remercie l'ensemble des participants.

Le calendrier souhaité de finalisation du schéma est présenté : Le schéma aurait dû initialement être adopté en janvier 2020, il est nécessaire d'aboutir à cette approbation à l'été 2023 après une phase de consultation du public qui débutera en juin.

De nombreuses décisions ont déjà été prises, Nicolas Hesse exprime le souhait que ce cinquième et dernier COPIL permette de faire aboutir les dernières discussions encore en cours.

**François Villerez** souligne le fait que le SRC est un outil au cœur des enjeux d'aujourd'hui et marqueur des politiques de transition engagées avec notamment la nécessité de gérer les gisements de façon économe. Son objectif est également de donner de la lisibilité aux exploitants dont les investissements doivent être pertinents et aux collectivités afin de faire des choix d'aménagement appropriés en fonction des besoins.

**Sarah Amri** présente l'ordre du jour :

- rappeler le rôle du SRC, son point d'avancement et les documents soumis à la phase de consultation,
- présenter la synthèse de la phase de consultation qui s'est terminée fin 2022,
- détailler les principaux thèmes évoqués lors de cette phase et les réponses apportées,
- exposer les prochaines étapes.

Un tour de table est réalisé afin d'identifier l'ensemble des participants à ce comité de pilotage (présentiel et distanciel).

## Présentation

Le rôle du SRC est rappelé, ses principales étapes, son calendrier d'élaboration :

- Lancement mi-2018
- Construction itérative, avec des groupes de travail thématiques et collaboratifs
- 3 COPILs tenus pour information et validation des étapes de construction
- 1 COPIL tenu post-concertation préalable et saisine des EPCI
- Phase de consultations déroulée entre août et novembre 2022
- **5ème COPIL destiné à la restitution des principaux éléments de la phase de consultations**
- Mise à disposition du public prévue à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023

Les documents qui ont été soumis à consultation sont rappelés ainsi que les entités consultées.

Une synthèse statistique des avis reçus lors de cette phase de consultation est présentée ainsi que les points saillants de l'avis de l'autorité environnementale formulé le 22 décembre 2022 et les principaux ajustements du SRC suite à cet avis.

La présentation se poursuit avec les principaux thèmes évoqués lors de cette phase de consultation :

- Actualisation des données/cartographies
- Articulation du SRC avec les plans et schémas
- Concertation
- Enjeux environnementaux :
  - Agriculture
  - Biodiversité
  - Eau
  - Niveaux d'enjeux
- Scénario d'approvisionnement – Besoin/Production
- Remise en état
- Ressources secondaires
- Observatoire des matériaux (présentation d'un point d'avancement de sa mise en place à venir)

### Échanges/Questions

**Henri Delrieu** exprime sa réserve sur les évolutions du SRC présentées qui lui paraissent non significatives. Les indicateurs du SRC ne sont toujours pas chiffrés, les formulations restent imprécises. Il estime que le consensus souhaité n'est pas atteint car dans le contexte de changement climatique très marqué, le SRC n'aborde pas cette problématique avec pour exemple le transport routier qui reste majoritaire (95%). Il souligne le déficit hydrique actuel et demande des mesures plus radicales. Il indique que 88 % des besoins sont couverts par la ressource primaire et que ce n'est pas satisfaisant. La préservation de l'eau est un enjeu et la mise à nu des nappes dans les carrières alluvionnaires en eau expose la nappe à l'évaporation. Il souhaiterait une révision de la liste des matériaux inertes admis en remblaiement de carrières et souligne le fait que la porosité des matériaux de remblaiement ne correspond pas à la porosité naturelle de la nappe.

**Fabrice Charpentier** précise que la profession mesure bien l'importance des ressources en eau mais indique que certains chiffres tenus ne sont pas démontrés. Concernant la logistique, ce sujet préoccupe les exploitants car l'utilisation de camions porte à conséquence mais alerte sur les solutions alternatives qui ne sont pas forcément accessibles. Il indique que plusieurs groupes de travail ont été mis en place sur le ferroviaire notamment mais qu'aucune solution n'a été trouvée (exemple de la difficulté de trouver des surfaces disponibles pour le stockage avant transport). L'action se porte aujourd'hui sur une amélioration des véhicules avec une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les mesures prises sont significatives. Le transport double fret participe également à la réduction des GES. Concernant la consommation d'eau, les moyens mis en œuvre sur les sites vont déjà au-delà de la réglementation existante avec des systèmes de lavage économes, de la décantation automatisée.

Concernant la limitation des activités en milieu alluvial, il alerte sur la mesure déjà existante dans le SAGE Vallée de la Garonne qui recommande la réalisation d'un bilan de l'impact des carrières alluvionnaires en eau. Il est demandé que le renforcement de la mesure concernant la limitation de l'extraction de matériaux alluvionnaires en eau ne prédispose pas des résultats du bilan qui ne sont pas encore connus.

**Guillaume Blanc** souligne le fait que les Commissions Locales de Concertation et de Suivi (CLCS) peuvent être nombreuses sur certains secteurs. Il demande un dialogue

de cohérence en établissant des commissions multi-sites sur ces secteurs.

**Emmanuel Faure** précise qu'une cristallisation existe autour de ce sujet alors que l'alluvionnaire permet l'accès à des ressources ayant des qualités inégalables. Il indique que en ex-région Languedoc-Roussillon la substitution des extractions de matériaux alluvionnaires en eau a été opérée avec de la roche massive mais certains matériaux à plus haute performance nécessitent donc un import des régions voisines.

Il souligne que la situation en Ariège ne représente pas l'ensemble de la région sur le sujet de l'alluvionnaire.

Enfin, il partage l'importance de la gestion des eaux sur ce type de carrières.

**Henri Delrieu** réagit à la contestation des chiffres exprimée en précisant qu'ils sont donnés par le BRGM et non par France Nature Environnement.

**Fabrice Charpentier** souligne l'ancienneté de ces données. Il précise que l'évapotranspiration doit également être prise en compte et demande des comparaisons cohérentes.

**Sandrine Bengoua** appuie sur la nécessité de préserver les nappes alluviales.

**Philippe Muro** revient sur l'étude BRGM citée. Il évoque les Gisements d'Intérêt National (GIN) et Régional (GIR) et leur opposabilité aux documents d'urbanisme et demande si les Gisements de Granulats d'Intérêt Particuliers (GGIP) seront également opposables.

**Fabrice Charpentier** réagit sur les cartes des gisements d'intérêt régional concernant les basaltes pour ballast. Il indique que ces cartes ne mentionnent que les carrières et non les gisements et demande à ce que ces cartes soient mises à jour.

**La DREAL** précise que la délimitation des GIR a été revue pour certains gisements afin de ne pas étendre les gisements de façon inconsidérée. Le cas particulier des basaltes va être regardé.

**Fabrice Charpentier** rappelle l'importance de ces matériaux car dans la moitié sud de la France les gisements sont réduits.

**Emmanuel Faure** précise que le SRC doit être opposable pour les GGIP afin de garantir l'approvisionnement du territoire.

**François Villerez** indique qu'il est difficile d'arrêter le débat sur les gisements et qu'il faut sortir de l'idée de graver aujourd'hui une vision futuriste et définitive de ces gisements. Les points d'équilibre pourront être adaptés à l'avenir.

**Fabrice Charpentier** souligne que le conseil départemental de l'Ariège est un acteur important dans l'aménagement du territoire. Les sujets du besoin en aménagement du territoire et de l'exploitation des granulats sont liés. Il doit y avoir une réflexion sur le besoin et la nature des projets territoriaux : quelles constructions devrait-on privilégier.

**La Cellule Economique Régionale de la Construction (CERC) Occitanie** représentée par Loïc Carrio, son président, et Stéphanie Fourcade présente la CERC et l'observatoire des matériaux qui sera mis en place.

La CERC est une association loi 1901 indépendante. Sa vocation est de produire des études statistiques ou de la donnée par enquête de façon neutre et objective. L'observatoire des matériaux peut donc entrer dans le cadre de ces objectifs. Il est souligné la distinction entre l'observatoire et son animation et la gouvernance du SRC via un comité de pilotage. L'observatoire permettra d'alimenter le comité de gouvernance du SRC en données, notamment sur certains indicateurs.

**Fabrice Charpentier** souligne le fait que l'élaboration du SRC a pris du temps car beaucoup d'éléments étaient à regrouper. Le fait de pouvoir compter sur la CERC permettra d'être beaucoup plus réactif.

**Zoé Mahé** retient l'ensemble des éléments exposés par les différents participants, certains points ont déjà été soulignés et débattus. La prise en compte des enjeux environnementaux reste un point important. La proposition de regroupement de commissions sur plusieurs sites proches est pertinente mais il faut étudier sa faisabilité.

**Emmanuel Faure** souhaite un maintien de CLCS indépendantes pour chaque site avec possibilité si pertinent de créer en plus d'autres commissions multi-sites.

**François Villerez** précise que la multiplication n'est pas forcément la meilleure solution mais il faut y réfléchir. Si cette idée doit prospérer ce sera sur la base d'un échange entre toutes les parties prenantes.

### **Conclusion – Prochaines étapes**

La participation du public par voie électronique sera lancée courant juin 2023. La transmission du projet de SRC amendé, le cas échéant, avec les observations recueillies lors de la phase de participation du public est visé à l'été 2023.

**Sarah Amri** précise que l'approbation du SRC n'est pas une fin en soit puisqu'un comité de suivi sera mis en place.

**Fabrice Charpentier** demande à ce que les évolutions apportées au projet de SRC vis-à-vis de la dernière version disponible sur PICTO Occitanie soient mises en évidence dans la version actualisée.

**Jean-Bernard Lauze** souligne que l'instruction du 4 août 2017 prévoit une validation du projet de SRC par le COPIL avant mise en consultation du public.

**La DREAL et Zoé Mahé** indiquent que la version actualisée sera communiquée, de façon dématérialisée, aux membres du COPIL avant mise à la consultation du public.

**Henri Delrieu** sollicite un échange avec la DREAL sur les indicateurs du SRC avant la mise à disposition du public du projet de SRC.

**Zoé Mahé** remercie l'ensemble des participants pour leur présence et pour les échanges et souligne les compromis trouvés.

Un échange dématérialisé sera réalisé avec les membres du COPIL avant la mise à disposition du public du projet de SRC.

---

## PARTICIPANTS

---

- Représentants des services de l'État

- Nicolas Hesse, Secrétaire Général aux Affaires Régionales
- Zoé Mahé, Adjointe au SGAR
- Lucia De Simone, SGAR
- François Villerez, Directeur Régional Adjoint DREAL Occitanie
- Sarah Amri, Directrice des Risques Industriels DREAL
- Philippe Chartier, DREAL/DRI/DSSSE
- Emilie Fédide, DREAL/DRI/DSSSE
- Anne Viullet, DREAL/DE/DEMA (*distanciel*)
- Kate Jolivet-Testud, DREAL/DT (*distanciel*)
- Claire Gsegner, DRAAF Occitanie
- Anthony Rey, Directeur Régional Occitanie, BRGM (*distanciel*)
- Isabelle Bourroullec, BRGM (*distanciel*)
- Sandrine Bengoua, ARS Occitanie (*distanciel*)
- Julie Bettiol, Cabinet Ectare

- Représentants élus du conseil régional, des collectivités territoriales de la région, de leurs établissements publics ou de leurs groupements

- Catherine Baur, Parc Naturel Régional de l'Aubrac (*distanciel*)
- Laurent Danneville, Parc Naturel Régional des Grands Causses (*distanciel*)
- Jordan Mazarido, Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes (*distanciel*)
- Hevré Lefebvre, Fédération des SCOT d'Occitanie (*distanciel*)
- Christine Sanchez-Martin, Fédération des SCOT d'Occitanie (*distanciel*)
- Cyril Delporte, Conseil départemental du Lot (*distanciel*)
- Yves Desmaret, Conseil départemental du Gard (*distanciel*)
- Karine Freu, Conseil régional d'Occitanie (*distanciel*)
- Sabine Huet, Conseil départemental de l'Hérault (*distanciel*)
- Philippe Muro, Conseil départemental de l'Ariège (*distanciel*)
- Thomas Dedieu, Conseil départemental de l'Aveyron (*distanciel*)
- Julie Blanc, Conseil départemental des Pyrénées-Orientales (*distanciel*)

- Représentants des professionnels

- Loïc Cario, Président CERC Occitanie
- Stéphanie Fourcade, CERC Occitanie
- Fabrice Charpentier, Président d'honneur, UNICEM
- Emmanuel Faure, Président UNICEM
- Jean-Bernard Lauze, UNICEM
- Solenne Taste, UNICEM
- Jean-Marc Nguyen, UNICEM (*distanciel*)
- Emmie Escriive, UNICEM
- Antoine Garrido, UNICEM
- Bruno Briche, FIB
- Charles Lopez, Sncf Réseau (*distanciel*)
- Thierry Roboam, Eiffage Route
- Yanick Lasica, Filière Pierre sèches (*distanciel*)

- Personnalités qualifiées

- Charles Gers, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine et de la Nature (*distanciel*)
- Henri Delrieu, France Nature Environnement Midi-Pyrénées, APRA Le Chabot
- Guillaume Blanc, France Nature Environnement Midi Pyrénées
- Christian Segonne, UPNET- France Nature Environnement 81 (*distanciel*)